Global Pension Risk Survey 2017

Résultats suisses

Octobre 2017

Aon Suisse SA
Lagerstrasse 33
8004 Zürich

Table des matières

1 Introduction **4**

2 Participants de l'Enquête **5**

3 Gestion du Risque et Objectifs à Long Terme **7**

4 Risques Liés aux Engagements Futurs **9**

5 Risques Liés aux Engagements Existants **12**

6 Risque de Longévité **14**

7 Risques Liés aux Placements **15**

8 Suivi des Risques **17**

9 Normes Comptables Internationales **19**

1 Introduction

Bienvenue à notre Global Pension Risk Survey 2017 qui est la septième enquête menée tous les 2 ans par Aon Hewitt et destinée aux participants suisses. Cette enquête vise à mettre en avant les réflexions et stratégies en matière de gestion des risques ainsi que la manière dont les caisses de pensions prévoient de gérer leurs actifs et les passifs au cours des prochaines années.

Cette même enquête est menée au niveau mondial dans les pays qui ont des capitaux de prévoyance importants comme les Etats-Unis, le Canada, la Grande Bretagne, les Pays-Bas ou encore l'Irlande. Les défis en matière de gestion de prévoyance varient selon les pays en fonction des législations locales. Toutefois, les résultats de notre enquête font également écho à d'importantes préoccupations communes.

En Suisse, les caisses de pensions connaissent actuellement de grands changements. Confrontées à la problématique des taux bas, de la longévité, des questions liées à la solidarité entre les générations mais aussi à des exigences de plus en plus élevées en matière de réglementation, les institutions de prévoyance sont amenées à étudier plus activement les risques liées aux engagements ainsi qu'aux placements. Dans le présent rapport, nous identifions les risques qui préoccupent le plus les gérants d'institutions de prévoyance, les conseils de fondation et les entreprises fondatrices et expliquons comment ces risques sont perçus.

Nous vous souhaitons une bonne lecture du présent document, et vous invitons à prendre contact avec nos consultants pour tout complément ou résultat concernant un autre pays que vous souhaiteriez obtenir.

Aon Suisse SA

2 Participants de l'Enquête

Commentaire

Une quarantaine de participants regroupant près de 360'000 assurés et totalisant des actifs de CHF 110 milliards a pris part à notre Aon Global Pension Risk Survey 2017. Si les participants représentent des institutions de prévoyance de toutes tailles, près de la moitié compte une somme du bilan supérieure à CHF 1 milliard et près de deux tiers couvrent au moins 2'000 bénéficiaires. Parallèlement, 16% des participants couvrent moins de 500 participants et 11% affichent des actifs inférieurs à CHF 100 millions. Les sociétés d'une large majorité (80%) des sondés relèvent du secteur privé. Les personnes ayant répondu à l'enquête sont en grande partie des gérants de caisse ainsi que des employeurs. Quelques membres de conseil de fondation ont également répondu à cette enquête. La grande majorité des participants sont des plans à primauté des cotisations (79%).

Secteur d'activité

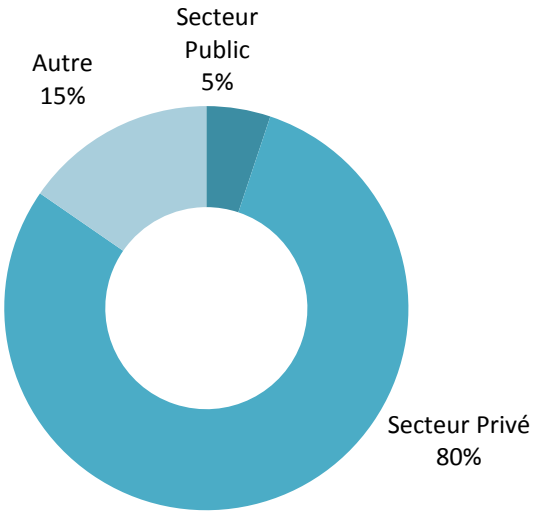

Nombre d'assurés du plan

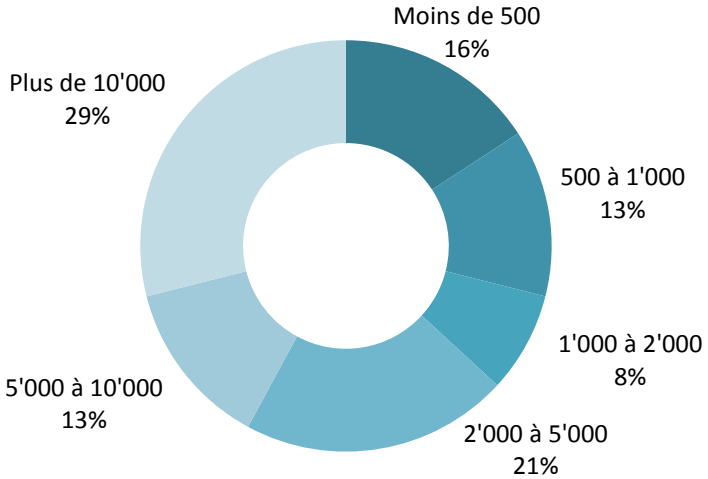

Actifs du plan (millions CHF)

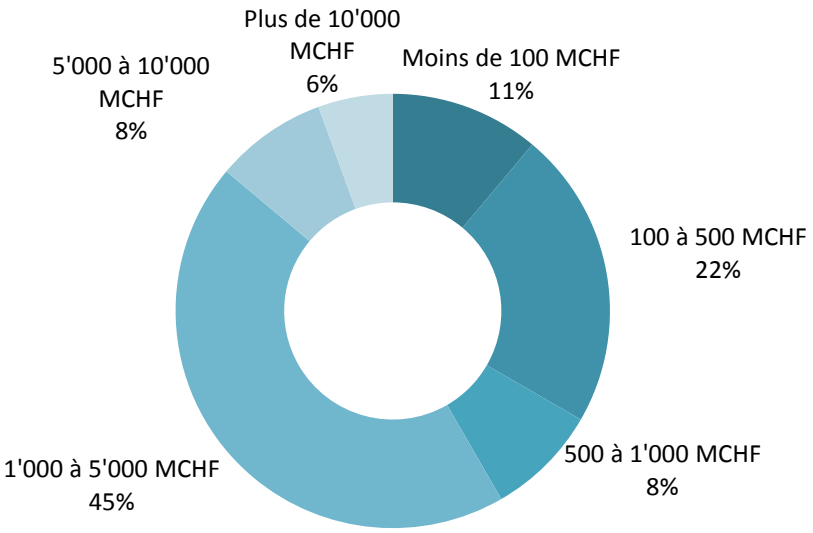

Fonction du participant à l'enquête

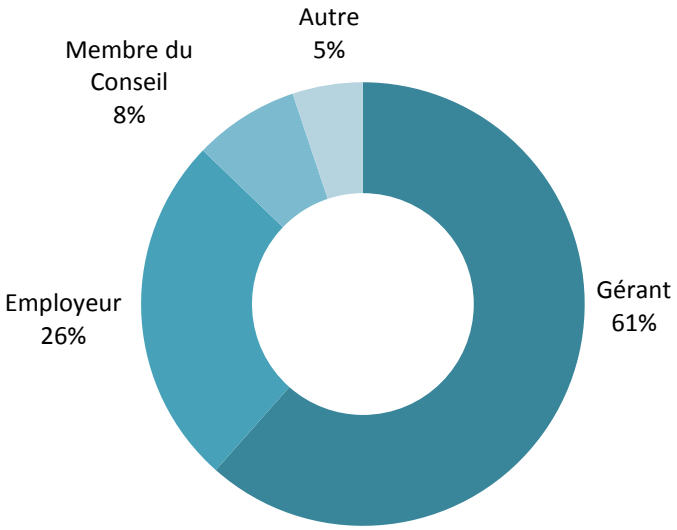

Type de plan

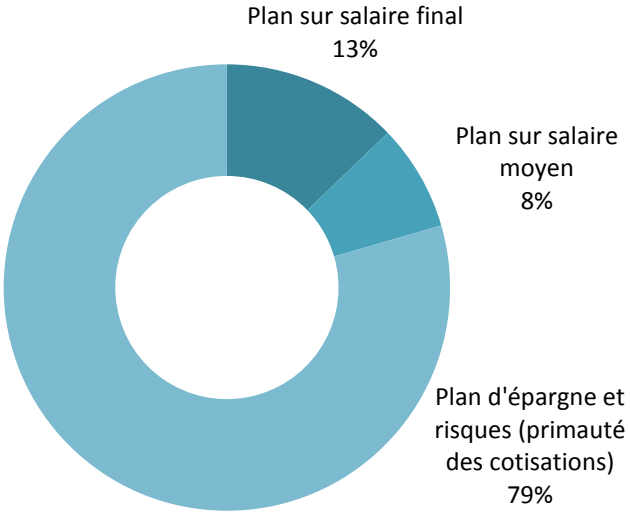

3 Gestion du Risque et Objectifs à Long Terme

Définition des objectifs à long terme

Seuls 12% des participants à notre étude ont reconnu ne pas avoir à ce jour défini d'objectif à long terme en matière de contrôle des risques liés au plan de prévoyance. Ceci témoigne de l'importance accordée à la planification en matière de prévoyance, permettant ainsi une meilleure définition, contrôle et suivi des risques encourus. Si plus du tiers des sondés estiment être confortables avec les niveaux de risque auxquels ils sont actuellement exposés, environ la moitié des participants a indiqué poursuivre une stratégie de réduction, voire d'élimination des risques.

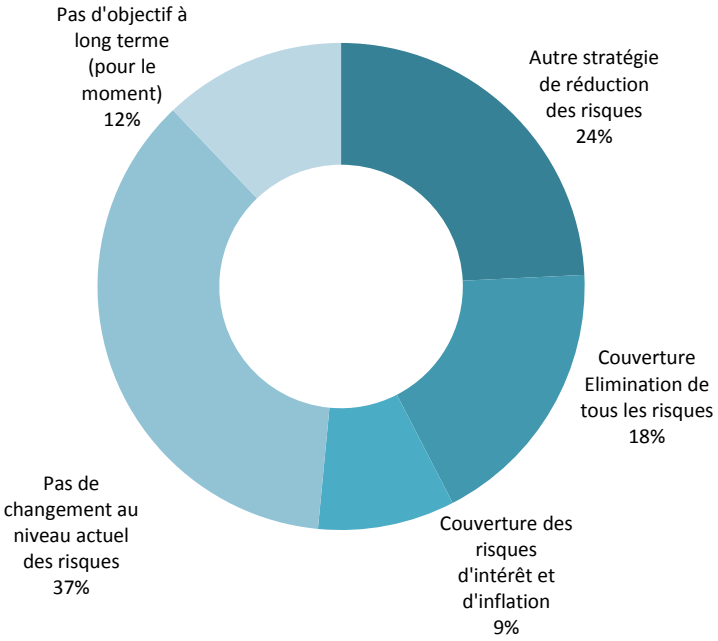

Horizon temporel

Nous avons également demandé aux participants de nous faire part de l'horizon temporel au terme duquel ils prévoient d'atteindre leurs objectifs à long terme. Celui-ci correspond à une période inférieure à 10 années pour trois quarts des répondants et 35% estiment que leur objectif à long terme pourra être atteint au cours des cinq prochaines années. Tant l'évolution de la situation économique et des perspectives de rendement que les éventuelles modifications législatives pourront néanmoins influencer les délais dans lesquels les objectifs pourront être réalisés.

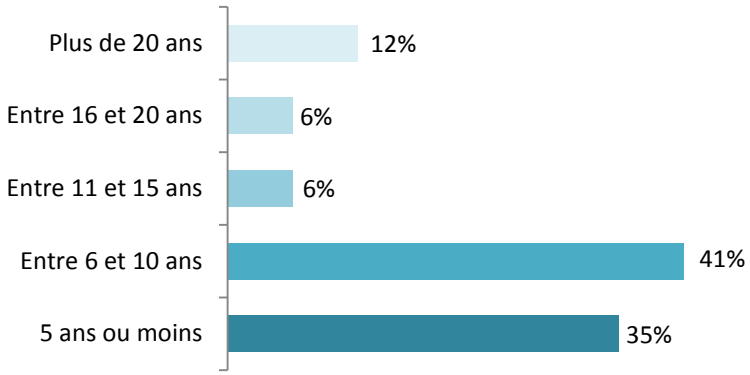

Facteurs influençant le délai pour atteindre l'objectif

Nous avons demandé aux participants quels étaient les facteurs déterminants qui influençaient la rapidité avec laquelle ils prévoyaient de réaliser leur objectif.

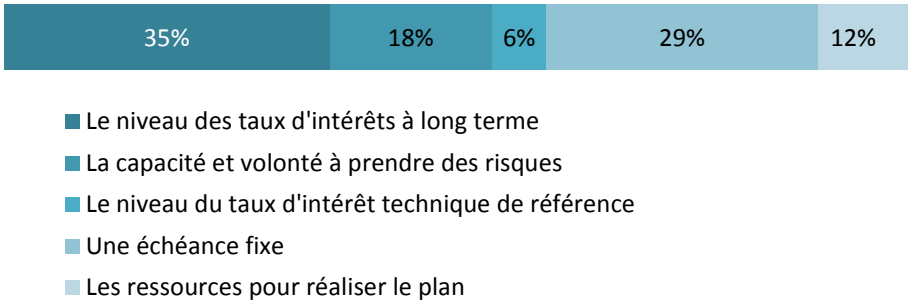

Le niveau des taux d'intérêts à long terme constitue, pour plus d'un tiers des répondants, le principal facteur de risques pouvant retarder (ou accélérer) la vitesse d'atteinte de l'objectif tandis que près de 20% des participants estiment que la capacité et la volonté à prendre des risques est également un facteur important. Une faible minorité des participants juge que le niveau du taux d'intérêt technique de référence de la DTA 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (CSEP) aura une incidence sur la vitesse d'atteinte des objectifs fixés. Ceci tend à souligner qu'au-delà du taux de référence publié annuellement par la CSEP, ce sont bien les espérances de rendement du portefeuille des institutions de prévoyance qui revêtent une importance primordiale dans la définition de l'objectif visé de prestations ainsi que leur financement. Relevons que la DTA 4 est actuellement en cours de révision auprès de la CSEP. Au terme de la procédure, le taux d'intérêt technique de référence pourrait être amené à disparaître.

4 Risques Liés aux Engagements Futurs

Plans en primauté de prestations et cotisations

Dans l'étude que nous avions réalisée en 2015, il pouvait être observé que la tendance de passage de plans en primauté des prestations aux plans en primauté des cotisations allait se poursuivre. Cette évolution a également constitué le point de départ d'un plus vaste changement de paradigme en ce qui concerne la répartition des risques entre le collectif d'assurés et l'employeur participant au financement du plan de prévoyance.

Le graphique suivant indique certaines mesures qui peuvent être mises en place par les institutions de prévoyance afin de réduire les coûts et risques futurs associés au plan de prévoyance. Pour chaque mesure, nous avons demandé si elle avait déjà été implémentée, ou si une mise en place au cours des 12 à 24 prochains mois était à l'étude.

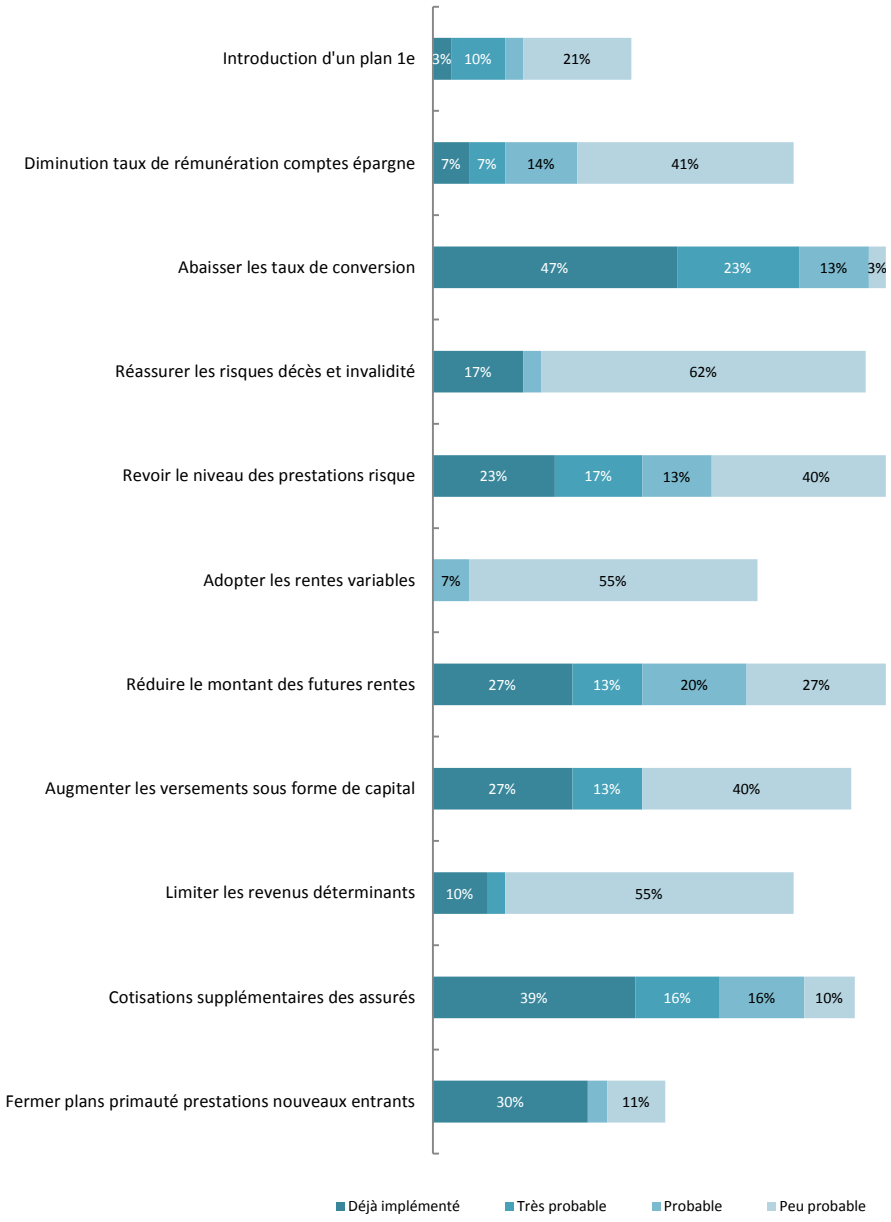

Taux de conversion

En raison de l'augmentation continue de la longévité des assurés ainsi que de la persistance depuis plusieurs années de la situation de taux bas sur les emprunts obligataires libellés en francs suisses, les promesses de prestations à la retraite ont dû être revues à la baisse par les institutions de prévoyance au travers de la réduction des taux de conversion réglementaires. 47% des participants ont indiqué avoir déjà procédé à une réduction des taux de conversion, alors que de nouvelles diminutions sont entrevues par plus d'un tiers des répondants, seuls 3% excluent pour le moment cette possibilité. Dans de nombreuses situations, cette diminution s'est accompagnée d'un renforcement du processus de constitution de l'épargne, lequel a été en partie financé au moyen de cotisations additionnelles des assurés.

Si la combinaison de ces deux éléments permet de maintenir l'objectif de prestations visé tout en veillant à une plus grande sécurité dans le financement de celles-ci, il n'en demeure pas moins que des risques demeureront pour la collectivité dans la mesure où les rentes en cours de versement ne peuvent faire l'objet d'une réduction, et ce même en situation de découvert technique. Des mesures supplémentaires peuvent conduire à une réduction des risques pour l'institution de prévoyance plus ou moins importante et ainsi à un transfert de risque vers l'assuré plus ou moins prononcé.

Rentes variables

La mise en place de systèmes de prévoyance avec des rentes variables (dont une part est définie sur la base de critères prédéfinis comme la performance réalisée, le taux de couverture ou encore la rémunération octroyée sur les comptes épargne des assurés…) permet, dans une certaine mesure, de faire participer les futurs retraités le cas échéant à l'effort d'assainissement et conduit à une redéfinition des niveaux de solidarités au sein de l'institution de prévoyance. Cette solution n'est cependant que peu en vue auprès des participants à cette étude.

Des solutions d'élimination partielle des risques et du transfert de ceux-ci aux bénéficiaires semblent être à présent privilégiées, comme notamment la limitation des prestations de retraite servies sous forme de rentes ou encore la préférence aux prestations sous forme de capital par rapport au versement sous forme de rentes.

Plans 1e

Le plafonnement des revenus pris en compte dans l'assurance "de base" s'est souvent accompagnée ces dernières années par l'introduction d'un plan 1e, dans lequel l'assuré peut choisir lui-même sa stratégie de placement selon son appétit au risque, et où il encourt des risques de pertes sur son capital retraite. Environ 13% des participants à notre étude ont indiqué qu'il était probable qu'ils introduisent un plan 1e au cours des 24 prochains mois. Le caractère "imminent" de cette mesure est à mettre en relation avec le nouvel article 19a LFLP qui supprime pour le plan 1e le montant minimal garanti en cas de survenance d'un cas de libre passage. L'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition légale a été fixée par le Conseil fédéral par voie d'ordonnance au 1er octobre 2017. Les employeurs ayant introduit ces plans pourront en refléter les caractéristiques de transfert de risque lors de l'établissement des comptes IFRS ou US GAAP. Nous observons que seuls 21% des répondants jugent peu probable une introduction de plans 1e à futur ce qui laisse entrevoir la possibilité d'une tendance plus importante à cette

évolution.

Article 19a LFLP

L'article 19a LFLP entre en vigueur au 1er octobre 2017. Les institutions de prévoyance qui assurent exclusivement la partie de salaire qui excède CHF 126'900 (4,5 fois la rente maximale de l'AVS) ont désormais la possibilité de prévoir que l'assuré touche la valeur effective de son avoir de prévoyance lors de la sortie de l'institution de prévoyance. Elles peuvent ainsi déroger aux articles 15 et 17 LFLP, aux termes desquels un montant minimum devait être restitué à l'assuré en cas de sortie.

Ces "plans 1e" offrent aux assurés la possibilité de choisir entre différentes stratégies de placement qui leur sont proposées (au maximum 10). Les assurés peuvent ainsi davantage diversifier leur épargne de prévoyance, et sélectionner le profil d'investissement qui correspond le mieux à leur aversion au risque et leur horizon de placement. Afin d'offrir une certaine protection aux assurés, au moins une stratégie proposée devra être à faible risque, c'est-à-dire constituée de montants en espèces ou de créances garanties et présentant une bonne solvabilité (lorsque le débiteur a au moins obtenu une notation A- ou A3).

Le risque d'assainissement sera généralement écarté et l'obligation de l'employeur se limitera alors aux contributions qu'il effectue à cette institution de prévoyance. Pour les entreprises qui établissent leurs états financiers selon des normes comptables internationales (US GAAP, IFRS, IPSAS), la porte s'ouvrira ainsi enfin sur un traitement analogue aux plans à cotisations définies ("Defined contribution plans"). Il conviendra néanmoins de tenir compte des caractéristiques particulières du plan de prévoyance (notamment du type de prestations servies à la retraite et à la survenance des risques décès et invalidité) dans la détermination des principes de comptabilisation à appliquer.

5 Risques Liés aux Engagements Existants

Plans en primauté de prestations et cotisations

Les participants à notre étude n'estiment globalement que peu probable la mise en place de solutions de gestion des risques portant sur l'effectif actuel, que ce soit notamment par la couverture du risque de longévité au moyen de contrats swaps (transférant à une tierce partie le caractère incertain de l'horizon de temps de versement des rentes) ou encore par le transfert des engagements existants à une compagnie d'assurance.

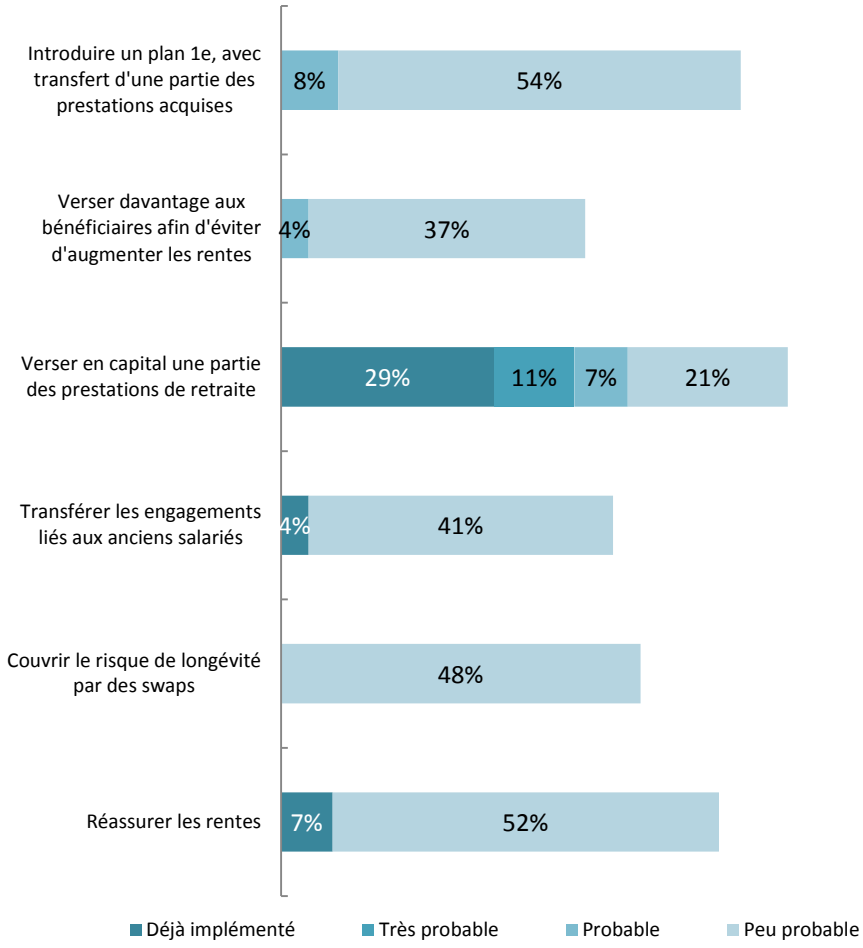

Nous avons demandé aux participants de classer les points suivants selon leur degré de préoccupation. Il ressort que les risques d'augmentation des engagements ainsi que des coûts liés au plan prévoyance (au travers de contributions payées ou de montants comptabilisés dans le compte de perte et profit de l'employeur en application de normes comptables internationales) constituent la principale source de préoccupation des sondés. Le risque de fluctuation dans le temps revêt un caractère secondaire, mais les participants ont souligné l'importance de pouvoir budgétiser avec précision à l'avance les charges liées aux régimes de prévoyance devant être portées au compte d'exploitation.

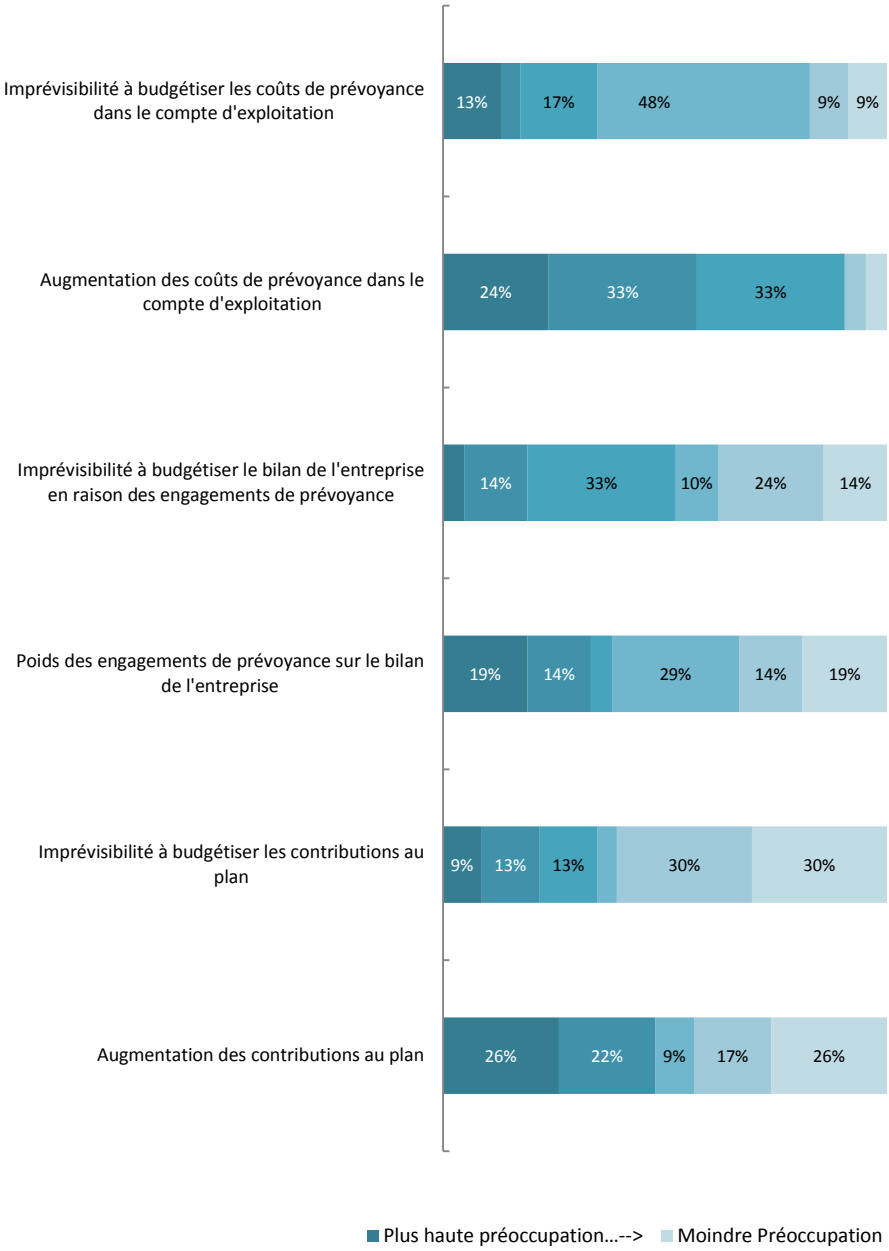
Imprévisibilité à budgétiser les coûts de prévoyance dans le compte d'exploitation
13%
17%
48%
9%
9%
Augmentation des coûts de prévoyance dans le compte d'exploitation
24%
33%
33%
Imprévisibilité à budgétiser le bilan de l'entreprise en raison des engagements de prévoyance
14%
33%
10%
24%
14%
Poids des engagements de prévoyance sur le bilan de l'entreprise
19%
14%
29%
14%
19%
Imprévisibilité à budgétiser les contributions au plan
9%
13%
13%
30%
30%
Augmentation des contributions au plan
26%
22%
9%
17%
26%
Plus haute préoccupation...-->
Moindre Préoccupation

6 Risque de Longévité

Risque de longévité pleinement assumé pour une majorité des participants

Notre étude ne serait pas complète sans l'avis des sondés concernant le risqué de longévité. Il est à noter que plus d'un participant sur deux indique assumer pleinement le risque de longévité, n'envisageant à ce jour aucune modification de couverture relative à ce risque. Ceci n'est que peu surprenant dans la mesure où le marché de couverture de risque de longévité n'est à ce jour que peu développé en Suisse.

Les institutions de prévoyance – ou les employeurs qui les sponsorisent – ont pour certaines entièrement transféré le risque de longévité existant en transférant leur portefeuille de rentiers auprès de compagnies d'assurance. La situation actuelle de taux bas a rendu plus délicat ce type d'opérations car peu de compagnies sont enclines à entrer dans des transactions de contrats collectifs qui requièrent de garantir implicitement – par l'impossibilité de la réduction des rentes – un certain niveau de taux d'intérêt, et ce pour toute la période résiduelle de versement des rentes qui peut s'étaler sur plusieurs années. Si des offres pour le rachat de rentiers peuvent être trouvées sur le marché, il faut parfois tenir compte de taux d'intérêt techniques négatifs pour une telle transaction, conduisant ainsi à des coûts très importants.

Cette situation observée sur le marché suisse a conduit les institutions de prévoyance à affronter d'elles-mêmes le risque de longévité par une adaptation du plan de prévoyance, comme cela a été mis en avant plus haut. Cela vient également corroborer les résultats de notre étude menée en 2015 où près de trois quarts des participants avaient alors signifié leur intérêt pour la couverture du risque de longévité au travers d'une adaptation de leur plan de prévoyance.

Gestion du risque de longévité

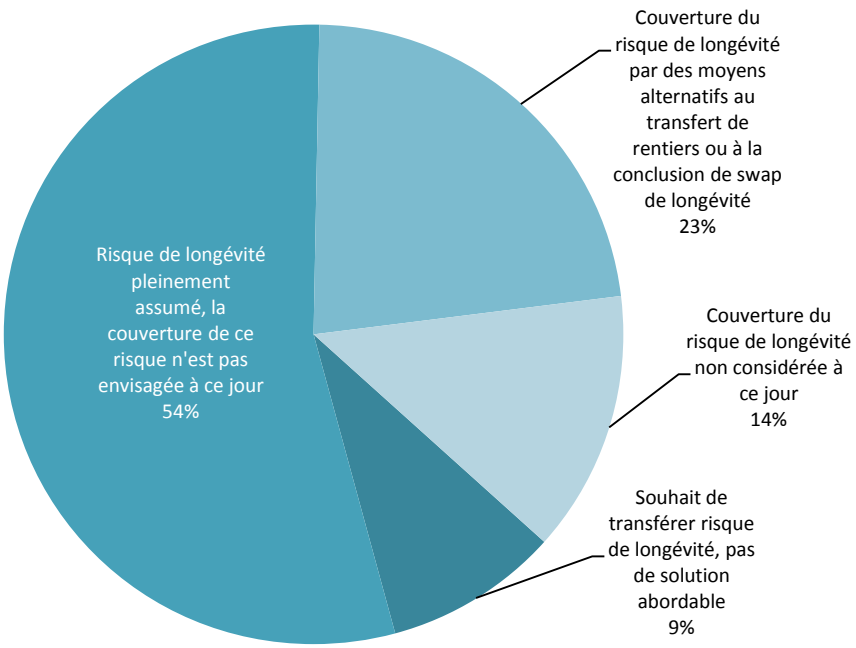

7 Risques Liés aux Placements

Augmentation de l'immobilier et des actifs non-liquides tout en maintenant les actions

La grande majorité des sondés (entre 70% et 80%) ont indiqué n'avoir que peu modifié l'allocation aux principales classes d'actifs ces 12 derniers mois, à l'exception d'une réduction des obligations d'Etats (25% des sondés ont indiqué avoir réduit ou vouloir réduire cette classe d'actifs). Les plus grandes augmentations d'allocation prévues ces prochains 12 mois sont dans l'immobilier, les alternatifs ainsi que dans les actifs non-liquides tout en maintenant l'allocation actuelle aux actions offrant un potentiel de rendement plus élevé. La réallocation des obligations vers les actions ainsi que l'accroissement de la diversification qui ont eu lieu ces dernières années sont donc maintenues.

Changements de stratégie effectués au cours des 12 derniers mois

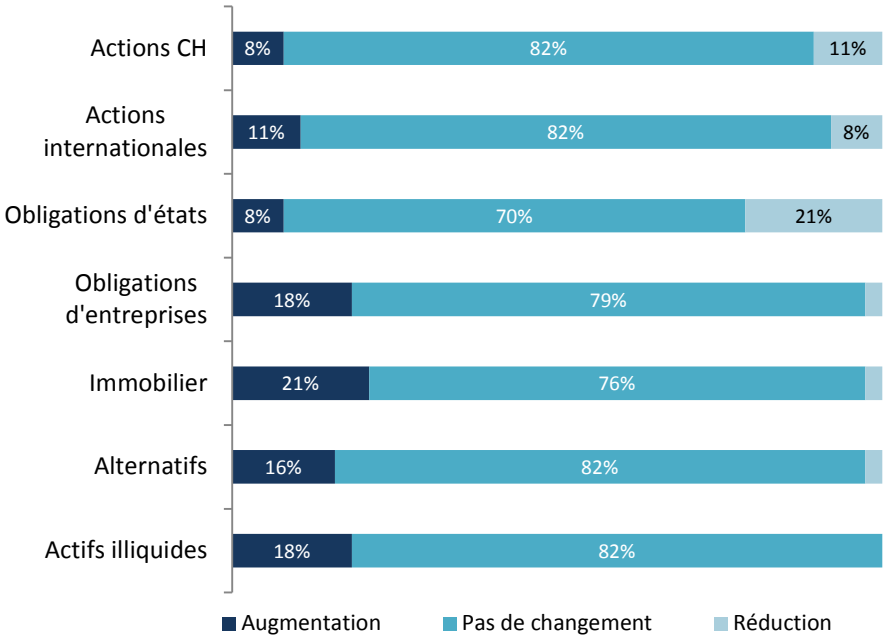

Changements de stratégie prévus dans les 12 mois prochains

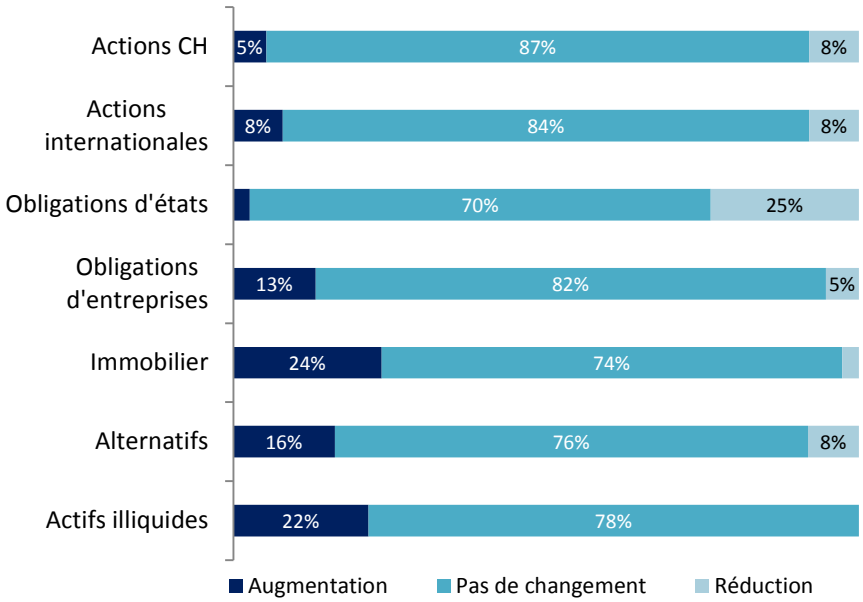

Les changements prévus sont révélateurs des expectatives de rendement pour les différentes classes d'actifs. Les rendements et risques annuels moyens attendus par Aon pour les 10 prochaines années se présentent comme suit :

Classe d'actifs	Performance p.a. (%)	Risque (Volatilité) p.a. (%)
Cash	**-0.4%**	0.5%
Obligations suisses	**0.2%**	3.5%
Obligations d'états globales (hedgé)	**-0.1%**	2.5%
Obligations d'entreprises globales (hedgé)	**0.6%**	3.8%
Actions suisses	**5.4%**	17.5%
Actions internationales	**5.7%**	19.1%
Immobilier suisse*	**2.5%**	5.1%
Immobilier international	**4.9%**	16.8%
Private Equity	**7.3%**	27.1%
Hedge Funds (hedgé)	**2.5%**	9.2%
Matières premières (hedgé)	**2.8%**	11.6%

* Les rendements espérés de l'immobilier suisse indiqués dans le tableau reposent sur l'hypothèse d'une évaluation à valeur de marché.

8 Suivi des Risques

Indicateurs de risques

Dans le cadre de notre étude, nous nous sommes penchés sur la question de la fréquence à laquelle différents indicateurs de risques relatifs au plan de prévoyance étaient suivis.

Fréquence du suivi des risques

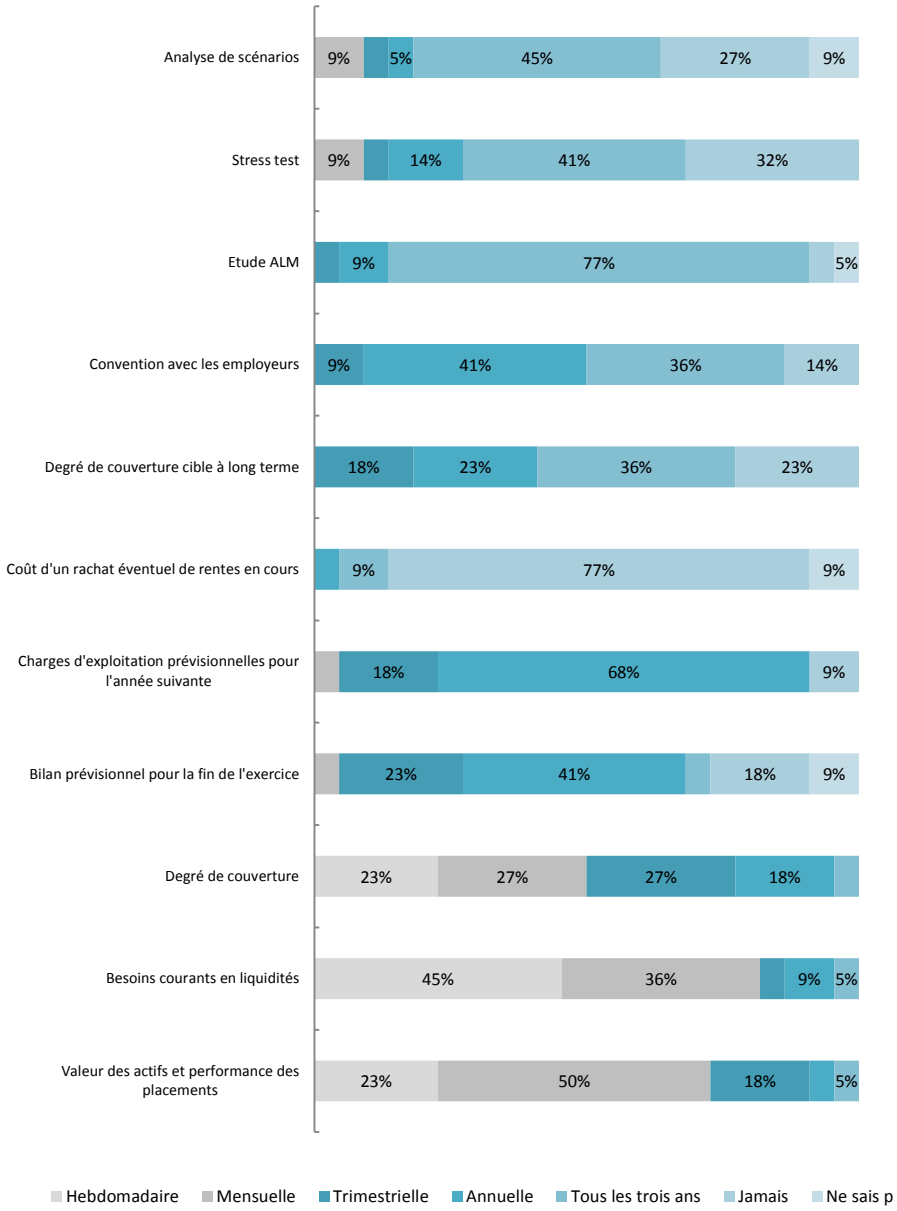

ALM tous les 3 ans

Plus de 75 % indiquent procéder tous les trois ans à une étude de congruence actifs-passifs (ALM), leur permettant de vérifier le suivi de leurs objectifs à long terme, et de procéder aux ajustements qui auront été rendus nécessaires par la modification de leur effectif ou de la situation économique. Ces études peuvent également être le moyen de mettre en avant les incidences d'un changement du plan de prévoyance sur l'évolution prévisible de la situation de l'institution et de sa sécurité financière.

Analyse de scénarios et stress test

Un nombre plus limité de participants nous a répondu avoir recours à des indicateurs de risques complémentaires comme l'analyse des effets de scénarios déterminés ou la simulation de stress tests, ce qui est pour le moins surprenant dans la mesure où une grande partie des caisses de pension ont accès à des outils permettant ce type d'analyse du côté des actifs, par l'intermédiaire de leur consultant ou banque dépositaire,

Comme signalé plus tôt dans cette étude, les possibilités de rachat des rentes par une compagnie d'assurance ne sont que rarement étudiées étant donné le contexte économique actuel et les conditions de ce marché qui en découlent. Il n'est dès lors pas surprenant de constater que seuls moins de 15% des sondés procèdent annuellement ou tous les trois ans à un examen de la faisabilité d'un transfert du portefeuille de rentiers, plus de trois quarts confiant ne jamais procéder à un tel exercice.

9 Normes Comptables Internationales

Hypothèses actuarielles

Nous avons enfin demandé aux participants pour lesquels le sponsor du plan de prévoyance établit des états financiers selon des normes comptables internationales (US GAAP, IFRS ou IPSAS) de nous indiquer la manière dont laquelle certaines hypothèses actuarielles étaient revues.

La situation actuelle persistante de faibles taux d'intérêts a poussé bon nombre de sociétés dans cette situation à revoir et optimiser les différentes hypothèses auxquelles elles doivent avoir recours pour l'évaluation des éléments relatifs aux avantages en faveur du personnel dans le cadre de l'établissement de leurs états financiers.

Le taux d'actualisation est une hypothèse centrale dans l'évaluation des engagements relatifs aux plans à prestations définies.

Bases biométriques

Les bases biométriques utilisées dans le cadre de ces évaluations sont périodiquement remises à jour (tous les 5 ans, comme par exemple pour les bases techniques LPP 2015). Celles-ci permettent notamment d'ajuster les probabilités d'invalidité et de décès aux observations des institutions de prévoyance les plus récentes. De cette manière, les hypothèses en matière de longévité sont fréquemment remises à jour par les entreprises établissant leurs états financiers selon des normes comptables internationales.

Projection longévité

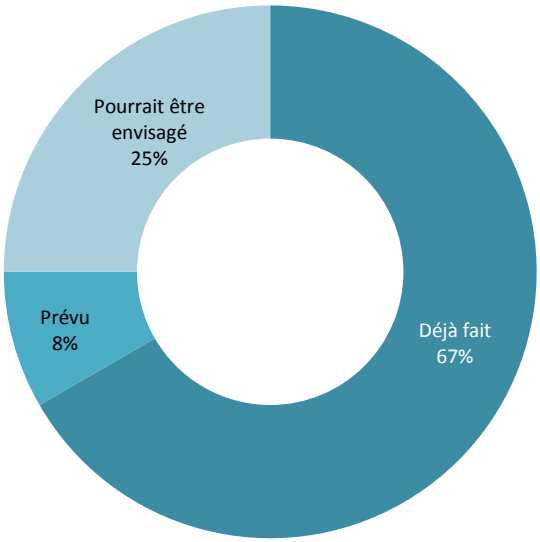

Tables de mortalité

Une large majorité des entreprises procédant à l'établissement d'états financiers selon des normes comptables internationales a recours à des tables de mortalité de génération. Si l'usage des tables de mortalité générationnelles peut être considéré comme la "meilleure estimation possible" de l'évolution attendue de la longévité, il n'en demeure pas moins qu'elles doivent pour ce faire s'appuyer sur un modèle mathématique, qui peut également intégrer des risques de modèle ou paramétriques.

Actuellement, seuls deux modèles de projection de la mortalité sont largement développés en Suisse: le modèle de Menthonnex (utilisé principalement pour la projection des bases LPP) ainsi que celui de Nolfi (utilisé principalement pour la projection des bases VZ). D'autres modèles

de projections plus sophistiqués se sont développés au cours des dernières années, parmi lequel celui développé par le CMI ("Continuous Mortality Investigation" de l'association des actuaires du Royaume-Uni IFoA). Si ce modèle a, en premier lieu, été développé en vue d'une application pour le marché du Royaume-Uni, il présente une grande flexibilité qui lui permet d'être ajusté et calibré aux caractéristiques d'autres populations comme celle de la Suisse.

En ce qui concerne l'évolution future attendue de la longévité, le choix de la méthode de projection (ainsi que des paramètres sous-jacents) n'est pas sans incidence sur les résultats produits. Conjointement au choix des bases techniques à appliquer, nous pensons que le choix de la méthode de projection de la longévité revêtira également une importance croissante à futur.

D'une manière plus générale, il est fortement recommandé de procéder périodiquement à une revue des hypothèses biométriques sélectionnées, et de s'assurer que celles-ci correspondent aux observations effectives de l'entité et tiennent compte de tous les paramètres. Un tel exercice est largement répandu pour les hypothèses de fluctuation de l'effectif, pour lesquelles il existe des données suffisantes. Des pistes alternatives peuvent toutefois être explorées, par exemple en étudiant la dépendance entre la durée de service et le taux de fluctuation de l'effectif. Si le taux d'actualisation découle des conditions observables du marché à la date d'évaluation, les hypothèses biométriques occupent une place importante dans la détermination des coûts pour l'entité et doivent de fait être minutieusement sélectionnées.

A propos d'Aon

Aon plc (NYSE: AON) est leader mondial dans le domaine de la gestion des risques, du courtage d'assurance et de réassurance, du conseil en ressources humaines ainsi que d'externalisation de services. Avec plus de 66'000 collaborateurs dans plus de 120 pays à travers le monde, le Groupe dispose des ressources de pointe et de l'expertise nécessaires lui permettant d'offrir à ses clients des solutions mondiales innovantes en gestion des risques et des ressources humaines. A maintes reprises, Aon a été nommée par différents magazines spécialisés en tant que meilleur courtier, meilleur intermédiaire en assurances et en réassurance, gérant de sociétés captives et meilleure société de conseil en protection sociale.

Aon Suisse SA

Les informations et affirmations contenues dans ce document sont de nature générale et visent aucunement des situations de personnes ou entités individuelles particulières. Même si nous nous efforçons de fournir des informations exactes et actuelles en nous basant sur des sources que nous jugeons fiables, nous ne pouvons garantir l'exactitude des informations au jour de leur réception ou à une date future. Ces informations ne devraient pas servir de base de décisions sans un avis professionnel fondé sur une analyse approfondie.

Lagerstrasse 33 | 8004 Zurich | Suisse
www.aon.ch | +41 58 266 10 11